

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

| Nombre de Membres | | |
|-----------------------------|-------------|----------|
| Affiliés au Comité Syndical | En exercice | Présents |
| 22 | 22 | 14 |

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 21 décembre à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Madame Janique FONTAINE (suppléante de M. MIGNONET), Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de M. AGIUS), Guy BEGUE (suppléant de Mme NOEL), Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND (pouvoir reçu de M. PLANQUE), Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Jacques LOUCHEZ, Robert PILLE (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUGHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL (suppléée par M. BEGUE), Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. PILLE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. FONTAINE), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE (pouvoir donné à M. ENGRAND).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Janique FONTAINE

F2-12-2023 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET 2023

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le Budget Primitif est un acte prévisionnel, voté par opération en section d'investissement et par chapitre globalisé en fonctionnement, qu'il est possible de réactualiser au cours de l'année en fonction des événements imprévisibles ou de modifications budgétaires comptables.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget par voie de décision modificative n°2.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20231221-F2-12-2023-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 5 décembre 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** les crédits au budget général 2023 selon le tableau suivant :

| FONCTIONNEMENT | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|
| 6542 – Créances éteintes | + 100,00 | |
| 6712 – Amendes fiscales et pénales | + 170,00 | |
| 678 – Autres charges exceptionnelles | + 24 000,00 | |
| 70688 – Autres prestations de service | | + 24 270,00 € |
| Total Fonctionnement | + 24 270,00 € | + 24 270,00 € |
| INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES |
| Total investissement | + 0,00 € | + 0,00 € |
| TOTAL GENERAL | + 24 270,00 € | + 24 270,00 € |

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
suédits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
20
62101 LAIS CEDEX



Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20231221-F2-12-2023-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023